Lors de votre message de 8 Janvier

TANGE COURTIER LE

Mutuelle soumise au livre II du code de la Mutualité	11 BOULEVARD WILSON CS 80019 67082 STRASBOURG CEDEX T&L: 09 69 38 32 32	Hora	Teletransmission Hors Sésam-Vitale Code télétransmission 67990333		DU; 01/01/2024 AU; 31/12/2024 N° AMC ; 77/564/1881 N° Adhérent ; 2046861 / 0023630 Typ conv ; MU, CSR ;	DU;: 01/07/2024 AU: 31/12/2024 N° AMC : 775641681 N° Adhèrent : 2046861 / 0023630 Typ conv : MU, CSR :	23630		2.70	234
BÉNÉFICIAIRES : NOM / PRÉNOM Quanté, Danssanaz / M'Sáchairé Sociale / régime (1) / Produit Quanté, Dans de Massanaz / M'Sáchairé Sociale / régime (1) / Produit TROJANIOWSKI JACQUELINE TROJANIOWSKI JACQUELINE A SAUSS1854 RG	PRODUIT RG T SPE PLUS	GARA PHAR (2)	HOSP (1)	WRANT DR. OOUF O	DROIT AU TIERS I COSL LARA OUI OUI	RS PAYANT A AUXM OUI	OPAU (1)	DENT DENT (4)	TRAN NON	NON NON
(1) Sous réserve de la délivrance d'une prise en charge (2) Vignoties 15% prises en charge (4) Pisfond annuel sur la garantie dentialre		R: Contrai Téléconsul Accédez à	R. Contrat Responsable Teleconsultation incluse 24h724.7y7 - second avis médical: 01 56 92 26 60 Accédaz à votre sepace adithérent sur mawebminutalia.fr	ie 24h/24 7l/7 8 adhérent	- second av	is médical : (mutualle.fr	11 55 82 26	99	- 8	O WATCHAIRE



nº de Sécurité Sociale 2 54 05 99 109 057 64 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM du VAUCLUSE 84043 AVIGNON CEDEX 9



MME. TROJANOWSKI JACQUELINE 55 CHE DU MOURVEDRE 84400 GARGAS

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/07/2023 au 31/07/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	nature des prestations	montant	base du rembours.	taux	montani verse
dutos	nature des prestations	— paye	Tembours.	tuux	VC136
	pour JACQUELINE né(e) le 24/05/1954				
	maladie				
	réf 8030 2318640000253				
04/07/2023	ACTE PROPHYLAXIE (AXI)	28,92	28,92	70 %	20,24
04/07/2023	ACTE PROPHYLAXIE (AXI)	14,46	14,46	70 %	10,12
	maladie				
	réf 8030 2318780001858				
	A noter:				
	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.	s coordonné n'ont donc p	oas été payées.		
07/06/2023	PHARMACIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54		(2304700	569)	-5,00
	le 06/07/2023 au destinataire : 25,36 euro(s)				
	maladie				
	réf 8070 2320940003486				
27/07/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT C GENERALISTE Sect1 (G + PC)	25,00	25,00	70 %	17,50
	participation forfaitaire (PFH)		.,		-1,00
	le 31/07/2023 au destinataire : 16,50 euro(s)				



nº de Sécurité Sociale 2 54 05 99 109 057 64 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM du VAUCLUSE 84043 AVIGNON CEDEX 9



MME. TROJANOWSKI JACQUELINE 55 CHE DU MOURVEDRE 84400 GARGAS

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/08/2023 au 31/08/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montan verse
	pour JACQUELINE né(e) le 24/05/1954				
	maladie				
	réf 8070 2321240004296				
28/07/2023	PARCOURS COORDONNE - ACCES DIRECT AUTORISE ACTE TECH MEDICAL Sect2 (ATM)	85,85	47.88	70 %	22.50
	participation forfaitaire (PFH)	00,00	47,00	10 /6	33,52
28/07/2023	PARCOURS COORDONNE - ACCES DIRECT AUTORISE ACTE TECH MEDICAL Sect2 (ATM)	14.15	44.45	70.0/	-1,00
	participation forfaitaire (PFH)	14,10	14,15	70 %	9,91 -1,00
	maladie				
	réf 8030 2321380001834				
	A noter :				
	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre pr les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours co C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.	rofessionnel, ordonné n'ont donc p	as été payées.		
27/07/2023	PHARMACIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54		(23057706	641)	-0,50
	PHARMACIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54		(23057706	3421	-0,50

le 01/08/2023 : 40,43 euro(s)



nº de Sécurité Sociale 2 54 05 99 109 057 64 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone CPAM du VAUCLUSE 84043 AVIGNON CEDEX 9



MME. TROJANOWSKI JACQUELINE 55 CHE DU MOURVEDRE 84400 GARGAS

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/08/2023 au 31/08/2023 .

pour information	on				
dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montan versé
09/08/2023	pharmacie non remboursable (PHN)	0,15			
09/08/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR)	0,51	0,51	65 %	0,33
	réglé le 16/08/2023 au destinataire SELAS PHARMACIE	E DU CHATEA	U : 8,67 e	ıro(s)	
	maladie				
	réf 8070 2323440006904				
17/08/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT ECHO OU DOPPLER . Coord (ADE)	114,97	34,97	70 %	24,48
22/08/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT ACTE TECH MEDICAL Coord (ATM)	13,07	13,07	70 %	9,15
	participation forfaitaire à retenir (PFT)				-1,00
	réglé le 23/08/2023 au destinataire FREGEVILLE BENO	OIT: 33,63 eur	'o(s)		
	maladie				
	réf 8070 2323510002948				
07/08/2023	ACTE D IMAGERIE (ADI)	57,89	27,89	70 %	19,52
	participation forfaitaire à retenir (PFT)				-1,00
	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT				
07/08/2023	ACTE D IMAGERIE Coord (ADI)	11,56	11,56	70 %	8,09
	participation forfaitaire à retenir (PFT)				-1,00

réglé le 24/08/2023 au destinataire FREGEVILLE BENOIT : 27,61 euro(s)



nº de Sécurité Sociale 2 54 05 99 109 057 64 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone



CPAM du VAUCLUSE 84043 AVIGNON CEDEX 9

MME. TROJANOWSKI JACQUELINE 55 CHE DU MOURVEDRE 84400 GARGAS

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/08/2023 au 31/08/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montan verse
	pour JACQUELINE né(e) le 24/05/1954				
	maladie				
	réf 8020 2321250005019				
27/07/2023	DIVERS ORTHESES (DVO + PC)	76,54	56,64	60 %	33,98
	maladie				
	réf 8020 2321250005148				
27/07/2023	PHARMACIE (PH4 + PC)	2,68	2.68	30 %	0,80
27/07/2023	HONOR, DISPENS. (HD4 + PC)	1,02	1,02	30 %	0,31
	franchise à retenir (FRT) (1)	, , 0 100	1,02	00 70	-0,50
27/07/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	4,51	4,51	65 %	2,93
27/07/2023	HONOR, DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1.02	65 %	0,66
	franchise à retenir (FRT) (1)	1102	1,02	00 /0	
27/07/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	-0,50 0,33
	réglé le 01/08/2023 au destinataire SELAS PHAF	MACIE DII CHATEA	11 - 30 01 6	uro(c)	
		WINDLE DO CHATEA	0 . 55,016	uro(5)	
	maladie	WHOLE DO CHATEA	0 . 55,01 6	:010(5)	
		WAGE DO GRATEA	0 . 55,01 6	:uro(s)	
21/03/2022	maladie				274.26
21/03/2022	maladie réf 8010 2321440000077	421,94	421,94	65 %	274,26
21/03/2022	maladie réf 8010 2321440000077 TAXI (TXI + PC)	421,94	421,94		274,26 -4,00
21/03/2022	maladie réf 8010 2321440000077 TAXI (TXI + PC) franchise à retenir (2 FRT) (1)	421,94	421,94		
21/03/2022	maladie réf 8010 2321440000077 TAXI (TXI + PC) franchise à retenir (2 FRT) (1) réglé le 03/08/2023 au destinataire EURL MOND	421,94	421,94		
21/03/2022	maladie réf 8010 2321440000077 TAXI (TXI + PC) franchise à retenir (2 FRT) (1) réglé le 03/08/2023 au destinataire EURL MOND maladie réf 8020 2322610001575	421,94 NAL TAXI : 274,26 eu	421,94 FO(S)	65 %	-4,00
	maladie réf 8010 2321440000077 TAXI (TXI + PC) franchise à retenir (2 FRT) (") réglé le 03/08/2023 au destinataire EURL MOND maladie réf 8020 2322610001575 PHARMACIE (PH7)	421,94 NAL TAXI : 274,26 eu 8,58	421,94 FO(S)	65 % 65 %	-4,00 5,58
9/08/2023	maladie réf 8010 2321440000077 TAXI (TXI + PC) franchise à retenir (2 FRT) (1) réglé le 03/08/2023 au destinataire EURL MOND maladie réf 8020 2322610001575 PHARMACIE (PH7) HONOR. DISPENS. (2 HD7)	421,94 NAL TAXI : 274,26 eu	421,94 FO(S)	65 %	-4,00 5,58 1,33
19/08/2023 19/08/2023	maladie réf 8010 2321440000077 TAXI (TXI + PC) franchise à retenir (2 FRT) (") réglé le 03/08/2023 au destinataire EURL MOND maladie réf 8020 2322610001575 PHARMACIE (PH7)	421,94 MAL TAXI : 274,26 eu 8,58 2,04	421,94 ro(s) 8,58 2,04	65 % 65 % 65 %	-4,00 5,58 1,33 -1,00
9/08/2023 9/08/2023 9/08/2023	maladie réf 8010 2321440000077 TAXI (TXI + PC) franchise à retenir (2 FRT) (1) réglé le 03/08/2023 au destinataire EURL MOND maladie réf 8020 2322610001575 PHARMACIE (PH7) HONOR. DISPENS. (2 HD7) franchise à retenir (2 FRT) (1)	421,94 MAL TAXI : 274,26 eu 8,58 2,04 1,19	421,94 FO(S) 8,58 2,04 1,19	65 % 65 % 65 %	-4,00 5,58 1,33 -1,00 0,77
9/08/2023	maladie réf 8010 2321440000077 TAXI (TXI + PC) franchise à retenir (2 FRT) (1) réglé le 03/08/2023 au destinataire EURL MOND maladie réf 8020 2322610001575 PHARMACIE (PH7) HONOR. DISPENS. (2 HD7) franchise à retenir (2 FRT) (1) PHARMACIE (PH7)	421,94 MAL TAXI : 274,26 eu 8,58 2,04	421,94 ro(s) 8,58 2,04	65 % 65 % 65 %	-4,00 5,58 1,33 -1,00

⁽¹⁾ Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.



nº de Sécurité Sociale 2 54 05 99 109 057 64 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone CPAM du VAUCLUSE 84043 AVIGNON CEDEX 9



MME. TROJANOWSKI JACQUELINE 55 CHE DU MOURVEDRE 84400 GARGAS

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/09/2023 au 30/09/2023 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour information	on				
dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montani versé
	pour JACQUELINE né(e) le 24/05/1954				
	maladie				
	réf 8010 2324340000128				
25/04/2022	TAXI (TXI + PC)	277,49	277,49	65 %	180,37
	franchise à retenir (2 FRT) (1)				-4,00
	réglé le 01/09/2023 au destinataire EURL MONI	DIAL TAXI : 180,37 et	ıro(s)		
	maladie				
	réf 8010 2326410000265				
16/05/2022	TAXI (TXI + PC)	421,94	421,94	65 %	274,26
	franchise à retenir (2 FRT) (1)				-4,00
	mániá la 00/00/0000 au dantiantaire EUDL MONI	3141 TAVE 074 00	()		

réglé le 22/09/2023 au destinataire EURL MONDIAL TAXI : 274,26 euro(s)



nº de Sécurité Sociale 2 54 05 99 109 057 64 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM du VAUCLUSE 84043 AVIGNON CEDEX 9



MME. TROJANOWSKI JACQUELINE 55 CHE DU MOURVEDRE 84400 GARGAS

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/11/2023 au 30/11/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montani versé
	pour JACQUELINE né(e) le 24/05/1954 maladie				
31/10/2023	réf 8010 2331019905591				
	VEH.SANIT. LEGER (VSL + PC) franchise à retenir (2 FRT) (1)	82,32	82,32	55 %	45,28
	réglé le 07/11/2023 au destinataire AMBULANCE	S BONNIEUX : 45,28	8 euro(s)		-4,00
	maladie		(-)		
	réf 8010 2331140000266				
20/06/2022	TAXI (TXI + PC)				
	franchise à retenir (2 FRT) (1)	461,67	461,67	65 %	300,09
	réglé le 08/11/2023 au destinataire EURL MONDI.				-4,00

⁽¹⁾ Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.



nº de Sécurité Sociale 2 54 05 99 109 057 64 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM du VAUCLUSE 84043 AVIGNON CEDEX 9



MME. TROJANOWSKI JACQUELINE 55 CHE DU MOURVEDRE 84400 GARGAS

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/11/2023 au 30/11/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, versements de soins			701 001	cieve.
	nature des prestations	montant pavé	base du rembours.	4	montai
	pour JACQUELINE né(e) le 24/05/1954	1,	rembours.	taux	vers
	maladie = 100/10 24/05/1954				
	réf 8070 2330640005093				
31/10/2023	PARCOURS COORDONNE - ACCES DIRECT AUTORISE ACTE TECH MEDICAL Sect2 (ATM.)				
	participation forfaltaire / pcu \	85,85	47.00		
31/10/2023	PARCOURS COORDONNE - ACCES DIRECT AUTORISE ACTE TECH MEDICAL Sept 2 (ATRA)	00,00	47,88	70 %	33,5; -1,00
	participation forfaitaire (PFH)	14,15	14,15	70 %	9,91
	maladie				-1,00
	réf 8030 2330780002354				
	A noter:				
4/00/10	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre pr les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours co C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce rembourses.	rofessionnel, ordonné n'ont donc pas	été navées		
1/03/2022	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre pr les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours co C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce rembourses.	rofessionnel, ordonné n'ont donc pas	été payées.		
9/08/2023	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre pi les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours con C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement. TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 PHARMACIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54	ofessionnel, ordonné n'ont donc pas	été payées. (230583212	8)	4,00
9/08/2023 //08/2023	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre pi les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours con C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement. TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 PHARMACIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 ACTE TECH MEDICAL pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54	rofessionnel, ordonné n'ont donc pas	(230583212	4)	-4,00 -1,50
0/08/2023 1/08/2023 1/08/2023	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre pries participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours con C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement. TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 PHARMACIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 ACTE TECH MEDICAL pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 ACTE D IMAGERIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54	rofessionnel, ordonné n'ont donc pas	(230583212 (2306034154 (2306154207	4)	
0/08/2023 1/08/2023 1/08/2023 1/04/2022	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre pries participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours con C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement. TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 PHARMACIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 ACTE TECH MEDICAL pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 ACTE D IMAGERIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54	rofessionnel, ordonné n'ont donc pas	(230583212 (230603415- (2306154207 (2306175493	4)	-1,50
0/08/2023 1/08/2023 1/08/2023 1/04/2022 05/2022	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre pries participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours con C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement. TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 PHARMACIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 ACTE TECH MEDICAL pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 ACTE D IMAGERIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54	ordonne n'ont donc pas	(230583212 (230603415- (2306154207 (2306175493 (2306320888	4)	-1,50 -1,00
0/08/2023 1/08/2023 1/08/2023 1/04/2022	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre pries participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours con C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement. TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 PHARMACIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 ACTE TECH MEDICAL pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 ACTE D IMAGERIE pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54 TAXI pour JACQUELINE né(e) le 24/05/54	ordonne n'ont donc pas	(230583212 (230603415- (2306154207 (2306175493	4) 7) 6)	-1,50 -1,00 -2,00



n° de Sécurité Sociale 2 54 05 99 109 057 64 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM du VAUCLUSE 84043 AVIGNON CEDEX 9



MME. TROJANOWSKI JACQUELINE 55 CHE DU MOURVEDRE 84400 GARGAS

Voici le détail des versements vous concernant pour la journé du 08/11/2023

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour intormati	on				
dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour JACQUELINE né(e) le 24/05/1954				
	maladie				
	réf 8010 2331140000266				
20/06/2022	TAXI (TXI + PC)	461,67	461,67	ee or	200.00
	franchise à retenir (2 FRT) (1)	401,07	-101,07	65 %	300,09 -4,00
	4.444 *********************************				~4,00

réglé le 08/11/2023 au destinataire EURL MONDIAL TAXI : 300,09 euro(s)

⁽¹⁾ Les participations forfaltaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.